



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

Présents : J. BLONDEAU, S. CREVOISIER, A. DEJEUX, A. FORAY, S. HORY, J. MAILLARD, E. MICHAUD, T. PIERRE, P. TACHE, S. VUGRIC.

Excusé : V. MOMET.

Absent :

Secrétaire de séance : E. MICHAUD.

QUORUM : 5. Le quorum est atteint.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mai 2024.

Après lecture, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

2 – Affouage 2024 – 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le prix du feu à 40 euros.

3 - Délibération sur les tarifs de location de la salle Jodelet à compter du 01/01/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs existants :

Pour un week-end :

- Particulier habitant le village : 90 €
- Particulier extérieur au village : 150 €

Pour une soirée ou une journée en semaine :

- Particulier habitant le village : 50 €
- Particulier extérieur au village : 80 €

Les tarifs pour les renouvellements de concessions au cimetière communal n'ont pas été délibérés car il n'y a pas urgence. Ils seront étudiés ultérieurement.

4 – Reprise d'anciennes tombes au cimetière communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de démarrer la procédure de reprise de tombes anciennes au cimetière communal. Ces emplacements n'ont pas fait l'objet d'attribution de concessions, à l'époque.

Un Procès-Verbal constatant l'abandon de ces tombes sera pris prochainement et affiché au cimetière. Chaque monument concerné sera indiqué par une affichette placée devant l'emplacement, avant la Toussaint.

5 – Devis à étudier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le devis de M. Anthony SIMON pour le remplacement du chauffe-eau de la salle Jodelet pour un montant de 1 773.90 euros TTC.

6 – Achat éventuel de terrain.

Le Maire expose l'éventualité d'acheter une partie des parcelles 68 et 77, le long du fossé, pour avoir un accès sur ce fossé, parcelles appartenant actuellement à M. Patrice TACHE.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention : M. Patrice TACHE), décide de missionner un géomètre expert pour vérifier les bornages actuels de ces parcelles et de borner la nouvelle que la commune souhaiterait acheter.

7 - Repas du 11 novembre.

Le Conseil Municipal décide de participer à un repas après la cérémonie du 11 novembre. Madame Elisabeth MICHAUD se charge de réserver un restaurant et de proposer des menus.

8 – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2023 de la CCVA pour l'eau potable et les assainissements.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité des membres présents, du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services en eau potable, sur l'assainissement collectif et non collectif 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Amour.

9 – Présentation des nouveaux statuts de la CCVA adoptés en Conseil Communautaire du 09 juillet 2024.

Le Conseil municipal prend acte des nouveaux statuts de la CCVA et n'émet, à l'unanimité des membres présents, aucune opposition sur l'application de ces statuts. Aucune modification ne sera demandée.

10 – Engagement de la commune dans le projet CEP (Conseil en Economie Partagée) du SIDEC et engagement de la commune dans le programme de solarisation du patrimoine public, à la demande de la CCVA.

Après présentation de ces 2 projets de la CCVA, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- valide l'adhésion de la commune au service CEP proposé par le SIDEC
- prend acte que le financement est pris en charge par la CCVA
- désigne le Maire, Alain DÉJEUX, en tant que référent du projet
- autorise le SIDEC à transmettre à la CCVA l'ensemble des données relatives à ce projet et autorise le Maire à signer les éventuelles conventions.

- Approuve l'engagement d'un programme de solarisation du patrimoine public sur son territoire communal
- Prend acte que le financement est pris en charge par la CCVA
- Désigne le Maire, Alain DÉJEUX, en tant que référent du projet
- Autorise VALOEN à transmettre à la CCVA l'ensemble des données relatives à ce projet
- Autorise le Maire à signer les éventuelles conventions à venir.

11- Informations et questions diverses.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la pose du carrelage au sol, dans le secrétariat de mairie, est terminée. Le Conseil Départemental a octroyé une subvention au titre de l'aide aux territoires à hauteur de 20 % du montant total des travaux (carrelage + éclairage + chauffage).

Il informe le Conseil Municipal du changement des toilettes du logement communal à hauteur de 440.88 euros TTC et que la maison de M. Fernand LIGIER est en vente.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Alain DEJEUX.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth MICHAUD.

